

# STATIONNEMENT

aux abords des commerces et équipements

## Carré de la MAOURINE

**2x30 minutes  
gratuites**



# Stationnement règlementé



## Pourquoi ?

Pour que chacun puisse se garer facilement le temps de ses achats et de ses activités, le stationnement aux abords des commerces et des équipements du Carré de la Maourine est règlementé. Payant entre 9h et 19h, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

**Les 30 premières minutes sont gratuites.**

- > Une fois le matin entre 9h et 14h
- > Une fois l'après-midi, entre 14h et 19h.

## Les tarifs

	1h	2h	de 2h à 3h	au-delà
Zone Faubourg commerçant	1 € + 30 min gratuites par 1/2 journée	2 €	Majoration tarifaire jusqu'à 30 €	Stationnement non autorisé au-delà de 3h

 Si vous envisagez de rester plus de 2h, privilégiez alors les parkings publics, les parkings relais ou les parkings privés. Jusqu'à 3h (stationnement autorisé), vous payez jusqu'à 30 €.

## Les modes de paiement à votre disposition



Avec votre mobile  
directement  
sur votre compte



Avec votre carte bancaire  
directement à l'horodateur  
avec ou sans contact



En espèces  
à l'horodateur

# Mode d'emploi

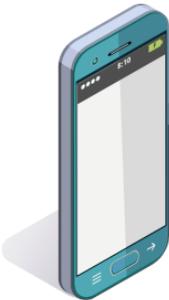


flashez pour + d'infos

## Comment vous acquitter de votre stationnement ?

La Mairie de Toulouse facilite le stationnement sans vous déplacer à l'horodateur.

### Depuis votre mobile, flashez le QRCode

- 
- Choisissez l'opérateur parmi les 3 partenaires de la Mairie de Toulouse.
  - Créez votre compte. Une fois votre véhicule garé, la position est détectée automatiquement par l'application, grâce à la géolocalisation.
  - Sur votre mobile, activez votre stationnement en choisissant la durée que vous prévoyez. Les 30 premières minutes gratuites sont automatiquement incluses dans le temps que vous avez défini. Votre stationnement est payé et votre reçu est disponible dans l'appli.

Quelques minutes avant la fin de la durée choisie, vous recevrez une alerte gratuite par notification. Si besoin vous pouvez, depuis votre mobile, prolonger ou stopper votre stationnement dans la limite de la durée autorisée.

### À l'horodateur, avec le e-ticket

- 
- Saisissez votre immatriculation.
  - Choisissez votre durée de stationnement. Les 30 minutes gratuites offertes par demi-journée seront automatiquement incluses dans le temps que vous avez défini.
  - Payez en espèces ou par carte bancaire. Votre véhicule et votre paiement sont enregistrés dans l'horodateur. Vous pouvez éditer un reçu de paiement.

**Avec le e-ticket**, vous n'avez plus à revenir à votre véhicule pour déposer votre ticket.

# Carré de la MAOURINE



## Tout savoir sur le stationnement à Toulouse

Consultez :

- [stationnement.toulouse.fr](http://stationnement.toulouse.fr)
- Allô Toulouse
- Les brochures dédiées :

